

Home

1. [Accueil](#)
2. Avis aux producteurs : ce nouvel outil vous permet de protéger vos tracks en deux clics

Actualité

Avis aux producteurs : ce nouvel outil vous permet de protéger vos tracks en deux clics

Il faut deux minutes pour uploader vos tracks sur MusicStart, et apporter ainsi une preuve de sa date de création. Un outil essentiel pour se défendre en cas de plagiat en faisant valoir l'antériorité de son œuvre.

14 octobre 2022

Musicstart - SAS URights, Sacem

[Musicstart](#), le nouveau projet porté par la SAS URights, filiale de la Sacem, s'adresse particulièrement aux *bedroom producers*, ces producteurs qui créent de chez eux sans label ni manager pour les initier aux subtilités des droits d'auteur. Car ce n'est pas parce qu'on compose sur Garage Band depuis sa chambre qu'on n'a pas intérêt à avoir une preuve de la date de sa création à apporter en cas de plagiat.

L'objectif de ce site : permettre à tous les auteurs, compositeurs, adaptateurs et arrangeurs d'obtenir une preuve d'antériorité pour leurs œuvres musicales (paroles, compositions, enregistrements) en quelques minutes, à n'importe quelle étape de la création, et ce même s'ils ne sont pas inscrits à la Sacem. Pour cela, MusicStart utilise la technologie de la blockchain : pour chaque fichier PDF ou audio uploadé, une suite de caractères unique est générée. Cette empreinte fait office de plaque d'immatriculation pour le morceau, et garantit qu'il n'a pas été modifiée ultérieurement.

Prouver l'antériorité de sa création

« Ça n'a jamais été aussi simple de créer de la musique et de la distribuer via les plateformes TuneCore ou Wiseband, mais beaucoup de créateurs ne réalisent pas l'utilité d'avoir une preuve d'antériorité pour leurs œuvres avant de les diffuser dans le monde entier », note Bertrand Polou, directeur du développement à la Sacem. « Notre but, c'est de leur permettre d'ancrer ces œuvres dans la Blockchain pour qu'elles soient totalement sécurisées », précise-t-il. Si l'auteur du track ainsi enregistré et horodaté dans la blockchain est plagié ou accusé de plagiat, il pourra présenter une preuve de l'antériorité de sa création.

MusicStart est lancé officiellement lors du Mama Festival, convention des professionnels de la musique organisée du 12 au 14 octobre à Paris. Pour l'heure, deux formules s'offrent aux utilisateurs de MusicStart : un

forfait à 3,99€ pour chaque œuvre uploadée sur MusicStart, ainsi qu'une offre illimitée à 4,99€ par mois. À partir de 2023, MusicStart sera disponible à titre gracieux pour tous les sociétaires de la Sacem.

Pour découvrir MusicStart, [rendez-vous sur ici](#).